

Colloque à la Cinémathèque Française  
**Le cinéma perd-il la mémoire?**  
jeudi 13 octobre

14/10/11 14:45

Mis en forme: Police :22 pt

**Intervention d'Eric Garandeau, Président du CNC**

**Hier sortait sur nos écrans un nouveau film, muet, en noir et blanc, "The Artist",** de Michel Hazanavicius. Faut-il y voir un ovni isolé, une tentative sans lendemain d'abolir un siècle d'Histoire, ou bien le signe d'une tendance plus lourde à revisiter notre passé, au moment où il semble nous échapper?

14/10/11 14:45

Supprimé:

L'impressionnante couverture médiatique et l'accueil critique réservé au film donne crédit à la deuxième hypothèse. Tout comme le succès toujours plus vif rencontré par la Cinémathèque française auprès du grand public dans ses dernières expositions et rétrospectives, et je n'oublie pas le succès des autres Cinémathèques, en particulier l'Institut Louis Lumière à Lyon, où Thierry Frémaux et Bertrand Tavernier nous ont fait vivre, la semaine dernière, un grand moment de ferveur populaire, je dirais presque, de communion. Que ce soit avec les « *Enfants du Paradis* » de Marcel Carné, « *1900* » de Bernardo Bertolucci, ou même un documentaire consacré à la vie et l'oeuvre de Roger Corman, on se frottait les yeux de voir autant de salles pleines, autant de liesse! Ce n'est pas sans rappeler l'atmosphère des "Folles Journées de Nantes" où des foules se pressent pour écouter des conférences sur le contrepoint chez Frescobaldi et Jean-Sébastien Bach, ou l'exposition "phénomène" "Picasso et ses maîtres".

Cette soif de culture, cette soif de mémoire, ce désir non pas d'avenir mais de passé, dépasse ainsi l'horizon du cinéma. En témoigne également l'architecture d'aujourd'hui, "réparatrice", qui tente de réconcilier la Ville avec la Nature en refermant la parenthèse industrielle, ou les interrogations de la « planète finance » qui tente de réinventer les outils d'une régulation efficace, en constatant avec stupeur que les leçons de la « Grande Crise » n'ont pas été apprises. De la crise de 1929 à celle de 2008, de l'Empire State Building à Burj Dubaï, du cinéma parlant au cinéma 3D, les correspondances ne manquent pas pour qui connaît l'Histoire.

Or c'est là aussi que le bât blesse, et c'est un Historien qui nous le dit, avec force, dans son livre "**La France perd la mémoire**"! Un titre qui fait écho au titre de ce colloque. A rebours de ceux qui s'extasient sur les bienfaits du numérique, qui se mettent à vénérer le fil de cuivre et la fibre comme un Veau d'or ou une Vache Sacrée (confondant manifestement le « très haut débit » avec le « Très Haut » tout court) Jean-Pierre Rioux montre dans ce livre que la révolution des communications, qui conduit à l'indexation du monde et la mise en réseau des cerveaux via *internet*, a pour effet pervers de créer une « tyrannie du présent », c'est à dire de nous couper de nos racines et de notre inscription dans un lieu et une Histoire, dans un « projet » individuel et collectif, entre un passé et un avenir. De là le risque d'amnésie collective, celle en tout cas des jeunes générations, les natifs du numérique, élevés hors sol, dans la matrice numérique. De la même façon que le déracinement des campagnes vers les villes a produit au XXème siècle les pires désordres et les pires cataclysmes, il ne serait pas surprenant qu'un nouveau mouvement de balancier se fasse jour, et que l'interconnexion et l'interaction généralisée entre les hommes produise la dissolution de la personne conjointement à la dissolution du temps, et que se délestant de son savoir et de son être sur les machines, l'homme devienne un simple périphérique, un neurone interchangeable parmi des milliards, perdu dans la "matrice". Autrement dit, Claude Levi-Strauss, à l'ère des communications « physiques » intercontinentales, prophétisait le nivellement et l'uniformisation des cultures. Les communications « virtuelles » vont au-delà : ce ne sont plus seulement les cultures et les langues qui disparaissent, c'est l'homme lui-même qui se dissout, dans une "humanité augmentée" qui en réalité l'atrophie... Une telle "déshumanisation" - et non plus seulement "déculturation" - pourrait susciter alors des formes de repli identitaire encore plus violentes que celles subies au siècle dernier, tant de la part de ceux qui en seraient victimes, que de ceux qui en seraient exclus. C'est en tout cas un pas que franchissent nos cinéastes et auteurs de « SF », souvent avec talent.

\*

Pourquoi tout ce Cinéma? Qu'est ce que le Cinéma dans tout ça? Face au déferlement permanent de sons et d'images qui nous viennent du monde entier, face aux milliards de vidéos postées sur les sites communautaires, le Cinéma comme toutes les disciplines artistiques, permet de retrouver des repères, de reconstruire du Sens. La bobine de film l'incarne y compris physiquement : il y a une amorce, un générique, un début, un milieu et une fin. Il y a un « métrage » c'est à dire une durée prédéterminée, et un tempo donné par le montage et le mixage. On se souvient de Doisneau qui disait ne pas savoir pourquoi il prenait des photographies, sinon que c'était une tentative désespérée de stopper le cours du temps et d'inscrire des événements, des instants de beauté éphémère, dans l'éternité. Un film de cinéma accomplit cette promesse de manière encore plus explicite. Si « *Melancholia* » de Lars Von Trier exerce sur nous un pouvoir hypnotique, c'est que nous pouvons voir et revoir, *indéfiniment*, une histoire humaine aboutissant à un acte antinomique avec l'idée même de répétition puisqu'il s'agit de la mort et de la destruction du monde humain tout entier... (Autrement dit on jouit de la beauté du monde au moment où il va disparaître, puis il disparaît à jamais, sachant qu'on peut le ressusciter à loisir... Comme le dit Almodovar le cinéaste est un demi Dieu, il a tous les droits, et le spectateur aussi puisqu'il peut à tout moment dire "*Be Kind, Rewind!*" avec Michel Gondry).

Ainsi nous avons deux tendances qui cohabitent dans cet univers numérique, deux manières de conjurer la mort et l'absurde: d'un côté nous tombons sur des "Monades" singulières, des œuvres qui délimitent un avant et un après, qui nous livrent le propos et la vision d'un grand auteur, et de l'autre nous avons le rêve d'ingénieurs tout aussi fous, qui entreprennent à la manière de la Bibliothèque de Borgès, de créer la copie exacte, réalisée en temps réel, du monde qui passe et du temps qui fuit. Google indexe la vie de la Planète Terre et même de la Lune, Facebook indexe la vie sociale des hommes et même des enfants. Il y a quelques jours Facebook a lancé l'application « timeline », qui permet à chacun d'enregistrer « pour la vie » tous ses faits et gestes le long d'une ligne de temps : les amis rencontrés, les lieux visités, les films regardés, etc. Un jour sans doute un « google » déploiera des « webcam » dans le monde entier afin d'enregistrer le

monde en temps réel : pourquoi et pour quoi? Est-ce ainsi que nous éviterons de perdre la mémoire?

\*

Revenons au Cinéma, thème de ce colloque, le cinéma qui est par excellence l'art du temps qui passe, qui permet de nous faire retrouver la mémoire des temps passés et des temps futurs, de nous extirper d'un présent sans rythme pour nous plonger dans le tempo et la partition d'une musique singulière. Cet aliment essentiel à nos vies, qui s'est nourri des pigments répandus sur les parois de Lascaux avant d'utiliser les sels d'argent de la pellicule photographique, ne peut jouer son rôle que si nous veillons nous aussi à entretenir le support de son existence, que si nous veillons à maintenir en vie sa mémoire... Quelques chiffres pour montrer l'étendue du problème : durée des inscriptions dans la pierre, 10000 ans, durée des inscriptions sur le papier, 1000 ans, durée des inscriptions sur un film, 100 ans, durée des inscriptions sur un disque dur, 10 ans... Autrement dit plus nous accumulons de données sur le monde et sur nous mêmes, plus ces données sont périssables... Les peintres de Chauvet et de Lascaux nous parlent à travers plus de 30000 ans d'Histoire; nous ne serons entendus et vus peut-être que par nos arrières petits enfants...

\*

J'en viens donc à cette question qui est au cœur de notre colloque : comment faire pour que nous ne perdions pas la mémoire du cinéma, cet art qui nous permet de conserver notre mémoire et de demeurer des hommes ?

\*

\*\*\*

**Je vais illustrer ce propos en évoquant deux sujets : l'exploitation et la conservation des films à l'ère du numérique.**

En précisant bien que les thèmes traités par ce colloque sont beaucoup plus vastes et qu'ils concernent aussi la création cinématographique : autrement dit, les outils numériques bouleversent radicalement l'écriture du cinéma, ils permettent d'explorer de nouveaux formats, favorisent l'interactivité avec le spectateur, brouillent les frontières entre les genres, introduisent encore plus de porosité avec les autres disciplines artistiques – le cinéma ayant toujours été un art synthétisant tous les autres. Ces questions feront l'objet de débats qu'on imagine passionnants : sachez que le CNC s'efforce en permanence d'accompagner les créateurs qui sont aux avant gardes de ces nouvelles formes de création, quel que soit le support de destination de ces œuvres, de la salle de cinéma aux plateformes Web. Pour ma part je suis intimement convaincu qu'une forme d'art nouveau émerge en ce moment du croisement entre le cinéma et le jeu vidéo, et qui ne sera ni du cinéma ni du jeu vidéo, mais un art propre, qui fera participer le spectateur au processus créatif, de la même façon que l'interprète d'un ensemble de Jazz ne lit pas seulement une partition mais participe à la création de ce qu'il joue.

\*

Je me contenterai donc d'évoquer, pour tenter de le résoudre, ce paradoxe bien connu : aujourd'hui on s'acharne à numériser les salles et les œuvres, et dans le même temps on voudrait obliger les producteurs à sortir tous leurs films sur un support pelliculaire !

Le CNC assume parfaitement cette double position, qui n'est ni contradictoire ni schizophrène : oui il faut tout numériser, oui il faut tout kinescoper. Numériser pour montrer, kinescoper pour conserver.

## **1. Numériser pour montrer « partout, tout le temps, sur tous supports »**

Même si le cinéma est un art dont l'encre est la lumière, le film était indissociable il y a quelques mois encore, de l'économie matérielle, « pelliculaire », quand bien même sa vie économique se prolongeait bien après la sortie en salle grâce à la télévision, la vidéo, les cinémathèques, et maintenant la Vidéo à la demande.

La numérisation des films et des salles de cinéma nous permet désormais non seulement de faire des économies considérables sur les tirages de copies, de permettre la 3D, mais aussi de gérer la programmation d'une Salle de manière aussi flexible qu'une chaîne TV ou un site de vidéo à la demande. C'est cela je pense, la révolution, beaucoup plus que la 3D sans doute, dont on voit qu'il y a malgré tout un aspect "gadget". Certains pourront craindre une forme de désacralisation de la salle de cinéma, puisque le numérique permettra aussi d'y projeter autre chose que du cinéma, mais je doute que la nostalgie des cabines de projection « à l'ancienne » soit partagée par un public qui ne voit jamais ce qui s'y passe! Pour lui une salle de cinéma est avant tout une salle, un grand écran, des fauteuils confortables, et une qualité de projection parfaite, la plus parfaite possible... Quant à la querelle esthétique, elle semble désormais derrière nous puisque de plus en plus de cinéastes, même les plus anciens ont adopté cette technologie moderne dès la prise de vue - j'étais hier sur le tournage du nouveau film de Manoel de Oliveira, où trônait une magnifique Alexa Arriflex.

Aujourd'hui plus de 50% du parc de salles est numérisé grâce aux efforts conjugués des exploitants et des distributeurs, grâce aussi au plan d'aide mis en place par le CNC pour aider notamment les plus petites salles - nous aiderons financièrement environ 20% du parc de salles (soit 1000 écrans). Lorsque la transition aura été achevée, probablement fin 2012, nous verrons si le numérique, en régime de croisière, coûte plus ou moins cher que l'argentique. Une chose est sûre, le principal acquis de la numérisation des salles sera la capacité à programmer « n'importe quel film à n'importe quel moment dans n'importe quelle salle », pour reprendre la formule souvent utilisée à propos des sites en ligne.

\*

Dès lors, je n'ai aucun doute quant à la capacité des salles à pouvoir prospérer en se différenciant les unes des autres par leur programmation - à condition bien sûr de maintenir et même de renforcer les engagements en faveur de la diversité des programmations (aujourd'hui la moitié des salles ont souscrits de tels engagements auprès du CNC). Les grands multiplexes « colleront » forcément aux nouveautés, en revanche les salles « Art et Essai » et les salles de centre ville pourront jouer la carte de la différenciation. Et comme l'attachement du public au cinéma de patrimoine ne se dément pas mais au contraire se confirme au fil des années, je suis certain que les films de patrimoine vont connaître une nouvelle vie dans les salles de cinéma, bien au-delà des festivals et des cinémathèques spécialisées.

De la même façon, tandis que les technologies permettent aux géants mondiaux tels que Google, Apple, Amazon et Netflix, de pénétrer les différents marchés européens sans nécessairement promouvoir la diversité de l'offre, nous devons encourager le développement de sites de vidéo à la demande ambitieux et puissants, valorisant la richesse du patrimoine du cinéma français et européen. Il ne faut pas rater cette révolution. C'est pourquoi le CNC appelle régulièrement - sans trop de succès je dois le dire... - les grands groupes français (fournisseurs d'accès, Chaînes TV, sites VOD...), à se réunir pour former un ou plusieurs portails communs, réunissant l'ensemble des catalogues, investissant dans le design, dans des outils éditoriaux modernes, de façon à présenter une alternative crédible à ces mastodontes transnationaux.

\*

Naturellement l'existence d'une offre abondante est conditionnée par la numérisation des fonds de catalogues. C'est le sens de l'ambitieux programme que nous avons mis en place pour la restauration et la numérisation des films de patrimoine.

On a entendu ici ou là des doutes sur l'opportunité qu'il y aurait à numériser les films de patrimoine. Un « Rapport des Sages » commandé par la Commission européenne est pourtant extrêmement clair à ce sujet. Les films anciens ont leur place en salle, à la télévision, sur les tablettes ou sur internet. Au fond, prétendre qu'il n'est pas intéressant de numériser les films du patrimoine, c'est comme dire qu'il ne serait pas intéressant de montrer des tableaux anciens dans les musées, de diffuser de la musique classique dans les salles de concert, et ce serait condamner l'équipement culturel le plus développé et le plus populaire en France : les Bibliothèques...

Notre programme de numérisation, vous le savez, repose autant sur les aides du CNC, réservées aux films économiquement fragiles, que sur les ressources du Grand emprunt, destinées à traiter des catalogues plus rentables. La signature d'un accord cadre lors du dernier festival de Cannes entre l'Etat et les principaux détenteurs de catalogue, et l'annonce de la mise en œuvre du dispositif de soutien du CNC, permettront à ce grand plan de numérisation de marcher sur deux jambes, et de maîtriser une composante clé : la numérisation « maître » des œuvres cinématographiques se fera *a minima* en format 2K, de façon à ne rien perdre de leur qualité originale en salle et sur tous les supports.

J'en profite pour lancer à nouveau un appel à tous les signataires de l'accord cadre de Cannes, car aucun accord bilatéral contractuel n'a encore été conclu, qui permette la mise en route effective des travaux de numérisation : réveillez-vous ! Hâtez vous de finaliser vos négociations! Il serait prudent de contracter sans attendre davantage, car chaque jour fragilise un peu plus nos industries techniques, sans compter qu'une ligne de crédit non utilisée finit toujours par être supprimée, surtout par les temps qui courent... Et le CNC ne lancera pas son programme de numérisation des longs métrages tant que le Grand Emprunt n'aura pas fait son œuvre, ce qui explique que nous soyons pour l'instant focalisés sur les films courts, muets et en noir et blanc.

\*



J'ajoute deux éléments très importants de notre politique. Ces films, ces trésors, nous devons parfois les retrouver. **La France n'avait jamais réalisé d'inventaire national des collections de films de cinéma** réalisés depuis Lumière et Méliès, jamais. Aussi ai-je voulu dès mon retour au CNC, avec les équipes du Centre, Laurent Cormier, Béatrice de Pastre et Boris Todorovitch, lancer cet inventaire national, pour que nous puissions tous connaître l'état, l'étendue et la localisation de notre patrimoine. Comme cela a été fait dans le passé pour le patrimoine Monumental de la France.

La tâche est gigantesque car plusieurs millions de boîtes de films sont concernées sur le territoire français, dont beaucoup n'ont jamais été ouvertes... Aussi cet inventaire se déroulera sur plusieurs années, à l'instar de tous les inventaires patrimoniaux dans le domaine des arts.

\*

Pourquoi ce patrimoine cinématographique du XXème siècle, dont nous avons tous bénéficié dans notre construction personnelle et collective, ne serait-il plus accessible aux enfants du XXIème siècle ?

Je suis convaincu que nous devons accompagner cette profusion de l'offre. Il nous appartient de l'organiser, de fournir des repères, des clefs, qu'elles soient contextuelles, techniques ou culturelles. La place du cinéma dans la culture de chacun, dans tous les genres et pour tous les âges, s'en trouvera renforcée.

Les outils numériques nous apporteront une aide considérable. Le CNC vient d'engager la réalisation d'une plateforme de culture cinématographique en ligne, en coproduction avec la Cinémathèque française, et en liaison avec la Cinémathèque de Toulouse, la Cinémathèque de Grenoble – cette liste a vocation à s'étendre y compris au-delà de nos frontières nationales.

A partir d'un outil de gestion de nos données documentaires sur le film et le « non film » organisé selon les nouvelles normes européennes, garantissant une parfaite interopérabilité, des accès seront ouverts aux professionnels et au grand public, pour répondre à toutes leurs interrogations grâce à différentes collections et contenus éditorialisés : notices documentaires, analyses de génériques, bibliographies, expositions en ligne et, avec toutes les réserves juridiques qui s'imposent, des photos numérisées de costumes, d'appareils, d'affiches, d'ouvrages, extraits, bandes annonces, etc. C'est un travail de longue haleine et d'une ampleur considérable mais ô combien nécessaire et motivant.

Ce travail d'éditorialisation est aussi le vôtre et vous faites tous un travail remarquable, je m'adresse là aux cinémathèques et archives du film et du « non film », aux éditeurs vidéo, aux chaînes de télévision qui s'intéressent au patrimoine et en particulier la télévision publique qui a un rôle de premier plan à jouer dans ce travail de construction de la mémoire, aux services en ligne, aux offres multisupports comme celles toutes récentes d'AlloCiné ou de FilmoTV. Utilisons les possibilités qui nous sont offertes, chacun à son niveau, et travaillons sur la complémentarité et la modularité de nos offres.

Le cadre juridique permettant l'exploitation de ce patrimoine n'est sans doute pas parfait, et je suis favorable à l'idée de le faire évoluer, dans le respect des droits de chacun bien évidemment. Je pense notamment à la question des œuvres orphelines et des œuvres épuisées.

\*

\* \*

## **2. Conserver les films sur support photochimique (pelliculaire)**

Une fois que tous les films auront été numérisés pour être exploités, une question demeure: comment ce patrimoine peut-il être transmis aux générations futures ? Plus largement, comment la production d'aujourd'hui, native numérique comme l'on dit maintenant, va-t-elle être collectée et stockée à court terme, conservée à moyen terme et transmise sur le long terme ?

Lorsqu'au CNC nous conservons précieusement des négatifs nitrate de la fin du XIXème et début XXème siècle, nous surveillons régulièrement la lente apparition de signes annonciateurs d'une décomposition ou de moisissures. Rien de tel avec le numérique, un fichier ne se décompose pas ou ne moisit pas, il disparaît, là, tout de suite, immédiatement. Et alors que la pellicule, matière vivante, « prévient » et nous permet d'agir de manière curative, le fichier numérique ne prévient pas et sa disparition peut intervenir à n'importe quel moment et le plus souvent de manière irréversible. Il y a donc urgence à traiter cette question qui, je le répète, concerne tout autant la collecte et le stockage à très court terme que la conservation sur le long terme.

Nous venons de rendre publique une étude sur ce sujet que nous avons abordé sous l'angle d'une de nos missions : le dépôt légal du film. L'intérêt de cette analyse réside d'abord dans le panorama assez complet qu'elle offre des pratiques actuelles observées dans le secteur de la production et des industries techniques. Il réside aussi dans l'éventail qu'elle expose des solutions techniques de stockage et de conservation disponibles aujourd'hui à court, moyen et long terme de manière industrielle et non expérimentale.

J'en tire à ce stade deux pistes majeures de réflexion, et les débats que vous allez avoir durant ces deux jours sont essentiels à l'enrichissement de notre analyse.

En premier lieu, les pratiques professionnelles entre ayants droit, notamment les producteurs, et les prestataires techniques doivent évoluer. L'époque où les négatifs et les éléments de tirage étaient laissés au bon soin des laboratoires est révolue. Les douloureuses restructurations qu'ont vécues les laboratoires ces dernières années ont entraîné une valse des stocks qui aurait pu être très préjudiciable à l'ensemble du secteur. La catastrophe a été évitée grâce à la responsabilité dont ont fait preuve la plupart des différents responsables de ces laboratoires, les négatifs et éléments de tirage sont, dans leur très grande majorité, physiquement présents.

Reste que ces pratiques d'un autre temps ont une conséquence directe très actuelle : nous devons aujourd'hui assumer le gigantesque inventaire des stocks des laboratoires que j'évoquais tout à l'heure, et la facture c'est l'Etat, via le CNC, qui va l'honorer.

La catastrophe a aussi été évitée parce que la pellicule existe matériellement sur un support, on l'a vu, suffisamment stable dans le temps pour permettre des actions préventives et des réactions curatives. Mais qu'en aurait-il été si tous ces films s'étaient trouvés stockés sur des disques durs, des bandes LTO, des serveurs délocalisés ?

Il est aujourd'hui indispensable que des pratiques contractuelles solides s'instaurent entre prestataires techniques et ayants droit producteurs ou distributeurs de films, mais aussi entre auteurs, artistes interprètes et producteurs. Il est aujourd'hui indispensable que ces professionnels s'accordent collectivement sur des conditions de stockage des fichiers numériques issus de la postproduction, en distinguant d'une part ce qui est nécessaire à l'exploitation du film sur une période à définir et, d'autre part, à sa conservation sur le long terme. Cela vaut pour tous les films, mais j'ai une pensée particulière pour les films d'animation : un producteur me disait à Annecy il y a quelques mois : nous avons une informatique de multinationale dans un corps de toute petite entreprise, ce qui n'est pas sans poser de problèmes pour assurer la maintenance de nos fichiers. Or ces fichiers représentent toute la richesse économique et artistique de ces entreprises !

Cette conservation sur le long terme, qui intéresse tous les ayants droit, implique aussi une traçabilité précise des éléments. Elle est décisive pour les exploitations futures sur le long terme des actifs des entreprises. Elle est aussi une garantie pour le patrimoine cinématographique national et son inventaire. Un système d'identification collectivement accepté devient indispensable, je pense ici au standard ISAN.

Le CNC va organiser dans les prochaines semaines une table ronde avec l'ensemble des organisations professionnelles du cinéma sur ces sujets.

\*

S'agissant de la conservation à long terme, quel peut être aujourd'hui le mode de conservation sur le long terme qui nous permette de ne pas « écrire sur du sable »?

Au vu du tour d'horizon effectué par notre étude sur le dépôt légal des films numérique, une conclusion s'impose : en l'état actuel des solutions de conservation numérique, la pellicule photochimique offre la seule garantie de conservation sur le long terme, la meilleure adaptation au traitement préventif et curatif des collections, pour le coût le mieux maîtrisé et le plus maîtrisable.

C'est donc le choix que nous allons faire pour le dépôt légal. C'est aussi la solution adoptée pour toutes nos collections, et vous êtes, je crois, nombreux dans la salle à l'avoir adoptée également. Nous continuons et continuerons ainsi à conserver les éléments photochimiques des films même après leur numérisation, et nous procéderons à un retour sur film des restaurations faites grâce aux outils numériques. C'est également le choix de certains grands studios français et étrangers et cette solution s'impose également dans le cadre du plan de numérisation.

C'est, probablement, un choix par défaut, mais un choix prudent, dans l'attente de technologies de conservation adaptées à nos besoins. Naturellement nous sommes en

train d'examiner les conséquences concrètes de ce choix, en particulier pour les ayants droit les plus fragiles.

\*

Pour conclure cette introduction, je voudrais simplement vous remercier tous pour votre précieuse collaboration ! Nous sommes face à un tournant historique, au même titre que le plan nitrate dans les années 1990, au même titre que le passage du muet au parlant à la fin des années 1920.

L'enjeu est capital : assurer la survie et même la résurrection de notre patrimoine cinématographique dans toute sa diversité et dans toute sa richesse, qui est au fondement de notre imaginaire collectif d'aujourd'hui et qui nourrit notre création de demain.

Le CNC est déterminé à poursuivre son action sur ces sujets cruciaux, à condition bien sûr qu'il puisse avoir les moyens de la politique ambitieuse qu'il s'est fixé, à condition qu'il puisse avoir les ressources nécessaires pour relever cet enjeu d'intérêt général majeur pour l'avenir de notre société. C'est en ce sens que nous avons créé une « réserve numérique » dans nos comptes, pour pouvoir relever ce formidable défi et réaliser ces « investissements d'avenir ».

Il va de soi que si des cigales indécrites se mettaient à piller brutalement le produit des économies patiemment accumulées par les fourmis du CNC, rien de ce que je vous ai indiqué ne pourrait être mis en œuvre, ni la numérisation des œuvres, ni la réalisation de la « Cinémathèque » en ligne, ni le soutien aux nouvelles œuvres numériques, ni même la numérisation des salles. Le CNC serait mis dans l'incapacité de faire les missions pour lesquelles il a été conçu et qui sont 1) Soutenir la création cinématographique et audiovisuelle sous toutes ses formes, 2) Collecter, conserver, restaurer et valoriser le patrimoine cinématographique.

Je vous remercie.